

10\_c

**Sujet :** [INTERNET] Rem "Portes du Vercors"

**De :** > francois.allet (par Internet) <francois.allet@

**Date :** 20/02/2020 08:42

**Pour :** <ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr>

Bonjour

Deux remarques concernant le projet "Portes du Vercors"

1) Concernant le cinéma et les loisirs. Pourquoi ne pas faire le choix d'un cinéma d'art et d'essais comme cela se fait à Saint-Egrève, Voreppe, Vizille, Saint Martin d'Hères, Grenoble (le méliès)?..Pourquoi faire le choix de loisirs consuméristes, pourquoi pas une salle de spectacle, un musée ou autre?

2) Concernant le transport par câble. Je trouve très intéressant le mode de transport, par contre le trajet ne me parait pas du tout adapté et ne contribuera pas aux besoins de mobilité.

MLC 1/3

**Sujet :** [INTERNET] Contribution enquête publique Portes du Vercors

**De :** > c.percin (par Internet) <c.percin@

**Date :** 21/02/2020 01:13

**Pour :** ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint mes remarques concernant l'enquête publique des Portes du Vercors.

Vous en souhaitant bonne réception.

Christophe PERCIN

— Pièces jointes : —

---

Enquête publique Portes du Vercors.odt

20,8 Ko

FONTAINE le 20/02/2020

Madame La commissaire enquêtrice,

Tout d'abord merci d'avoir prolongé la durée de cette enquête publique car il est très difficile d'étudier ce dossier très dense et quasiment impossible d'en lire l'intégralité vous en conviendrez.

Je suis ce projet depuis quelques années et constate qu'il évolue au fil des modifications de la législation.

Je suis rassuré par ces évolutions basées sur la protections des personnes et des biens, et cependant inquiet lorsque je constate que la Métropole et la commune de FONTAINE persiste à vouloir maintenir un projet global d'urbanisation massive sur une zone qui devrait être réservée à la culture maraîchère de proximité.

J'aurais donc été soulagé qu'un projet alternatif soit proposé pour nos générations futures qui devront certainement faire face à des bouleversements climatiques dont nous commençons à percevoir l'ampleur.

Ma première question est donc d'ordre juridique.

Est-il possible que cette ZAC soit maintenue dès lors que les changements apportés modifient à ce point le projet initial?

L'avis de l'autorité environnementale du préfet de région date de 2013 et ne reflète pas des dernières évolutions.

Que reste-t-il en effet de pertinent si la commune de SASSENAGE se retire, avec sagesse, de ce projet qui était essentiellement basé sur une urbanisation importante sur cette commune?

Je m'interroge également sur le maintien du projet de transport par câble très sensible au vent alors que les épisodes venteux sont amenés à être de plus en plus fréquents.

L'étude technico-financière du Métro-câble et des Portes du Vercors devrait être reprise suite à la réduction si importante du nombre d'habitants sur ce périmètre.

Je suis aussi très étonné par les schémas qui représentent de futures pistes cyclables dans les champs de Sassenage pour rejoindre les berges du Drac alors que la voie Chrono-vélo qui doit relier Grenoble à Sassenage peine toujours à se concrétiser.

Des interrogations aussi sur l'avenir et les projets des terrains autour de cette phase 1 car un tel projet devrait au moins anticiper ces acquisitions afin de ne pas reproduire les erreurs du passé de fractionnement sans cohérence de l'espace urbain à Fontaine.

Le modèle des hypermarchés est un modèle en très net recul et je pense que ces terrains seront bientôt à transformer.

Ne serait-il pas possible d'utiliser ce secteur de Fontaine comme une zone de transition entre de l'urbain dense et des espaces très ouverts à Sassenage du fait de inconstructibilité liée aux risques d'inondation, alors que le projet présenté va encore accentuer une coupure franche entre les 2 communes?

Ne devrait-on pas également réserver ces fiches industrielles moins inondables pour reconstruire le lycée d'enseignement professionnel situé à Sassenage afin que les lycéens profitent de la ligne A de tramway.

Cela est peut-être moins vendeur auprès des électeurs que de proposer un complexe cinéma popcorn mais l'actualité récente sur l'avis négatif rendu au sujet du projet équivalent de Saint-Martin d'Hère me laisse perplexe.

L'idée d'un lycée d'enseignement professionnel sur l'agriculture urbaine ou la construction écologique pourrait-être proposée.

Construire encore 9000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux alors que nombres de locaux peinent à trouver preneur me semble aussi relever de la vente de rêve. Il serait plus utile de redynamiser commercialement les centre-ville de nos communes.

La construction de groupes scolaires pour accueillir nos enfants semble complètement oubliée alors qu'il devrait s'agir d'une priorité pour l'avenir.

Je terminerai rapidement, car le temps me manque, sur la pseudo trame verte et bleue car la Petite Saône ne bénéficie pas d'une réelle remise à l'air libre et la mise en valeur du Vivier complètement absente.

Le support de communication proposé pour présenter le projet en juin 2019 paraissait pourtant promettre de maintenir et amplifier les continuités naturelles, hors ces dernières se sont transformées en avenue au milieu d'immeubles, joliment nommée allée Métropolitaine.

On est donc bien loin de recréer un corridor écologique entre les massifs du Vercors et de la Chartreuse...

Que dire aussi sur l'absence de description du patrimoine végétal existant dans la rue du colonel Manhes. Il n'est fait mention que des espèces dites invasives alors que se sont des espèces pionnières.

Pour conclure, je suis satisfait de la préservation des terres agricoles dites de pleine terre mais il serait bien de prescrire une valorisation des toits terrasses en production maraîchère ou d'énergie solaire.

Je vous remercie par avance de porter ces contributions dans votre rapport.

Bien cordialement.

Christophe PERCIN habitant de FONTAINE.